

L'économie du livre par le mauvais bout de la lorgnette

Un article signé A. Guerfi, publié par El Watan, Arts et Lettres du 30/11/2013, analysant les aspects économiques du projet de loi sur le livre est pompeusement titré : « Bouffée d'oxygène »

Il faut se féliciter qu'on évoque ce projet de loi sur le livre, en voie d'être adopté au parlement sans coup férir et dans l'indifférence générale.

Néanmoins la présente contribution vient en contrepoint des défenseurs zélés du ministère de la culture, qui par souci de manifester leur reconnaissance du ventre, induisent en erreur ceux dont ils sont les conseillers. Ils en arrivent à s'aveugler eux-mêmes en observant les phénomènes par le mauvais bout de la lorgnette. Les conseillers ne sont pas payeurs mais les flagorneurs vivent toujours aux dépens de ceux qui les écoutent.

L'article en question se présente comme une analyse économique du projet de loi. On attendait des données statistiques irréfutables sur les flux de produits et de capitaux, les circuits de négoce du livre, les pratiques de lecture, voire une sociologie du lectorat. On espérait découvrir les processus de création des œuvres littéraires et scientifiques et des données sur les conditions socioéconomiques des travailleurs de la chaîne du livre. On ne pouvait faire l'économie d'une présentation des échanges internationaux et de notre état de dépendance lamentable à l'égard du Moyen-Orient et de la France. On aurait aimé quelques dissertations sur le marketing, le management, le design, la situation des arts graphiques, celles des auteurs et écrivains. Rien de tout cela ou presque...

Les pâles arguments de M. Guerfi ne sont guère « économiques ». Ils sont une défense et illustration plate et sans relief de deux textes de projet de loi : l'un algérien et **l'autre français !**

Paraphrasant certains articles du projet de loi gouvernemental, l'auteur brosse un paysage idyllique dans lequel : « *le livre sera un produit stratégique de communication, d'éducation, de culture et de savoir..., une composante essentielle du secteur des industries culturelles, un produit spécifique qui peut contribuer de façon déterminante à l'effort de développement du pays et à l'épanouissement de la société* ». Rien que cela, le paradis du livre sur la terre d'Algérie.

Mais il oublie de mentionner les multiples interdits, obligations, visas et menaces brandies par ce projet de loi qui met sous étroite surveillance et un contrôle étatique tatillon, toute voix discordante de l'orchestre de la culture officielle « sous l'égide » du grand maître, Fakhamatouhou ! Pour les intéressés, toutes les dispositions liberticides de cette loi sont analysées sur le site : <http://boussad.over-blog.org/>

Au chapitre des intentions, M. Guerfi copie exagérément et souvent mot à mot Mrs Lang, Gaymard et Monory, ministres français de la culture ou du commerce, auteurs des différentes versions de la loi sur le livre à **l'Assemblée nationale française**.

Voir le site : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r1385.asp>.

Le plagiaire procède en seconde main puisque ce projet de loi algérien est un avorton de la loi française sur le prix unique du livre, dite Loi Lang n°81-766 du 10/08/1981, disponible sur le même site de l'Assemblée nationale française. Comme le sont le « Centre national du livre » et nombre d'autres institutions algériennes « copiées et collées » sur une situation socioéconomique si différente de celle de la France.

Il n'y aurait pas eu de honte à s'inspirer de législations étrangères si au moins on faisait l'effort de coller à la réalité de notre société et aux besoins de nos citoyens.

C'est ce dont se dispense l'auteur-laudateur lorsqu'il affirme de façon péremptoire :

- *Absence de véritable lectorat dans la population de moins de 40 ans, ou bien la population étudiante n'a jamais lu un livre.* Quelles études de marché, quelles enquêtes de terrain ont corroboré de telles sentences ? Outre la culpabilisation irresponsable et injuste des jeunes et le mépris qu'il dénote pour le public, ce jugement est l'aveu d'échec d'un système scolaire et culturel en vigueur depuis 50 ans et qui veut se perpétuer par ce type de loi. N'est-il pas temps plutôt, d'en tirer toutes les conséquences ?
- *La labellisation des librairies doit répondre à de multiples critères comme en Pologne et au Canada.* Cette tartarinade me rappelle le complexe graphique de Réghaia que des apparatchiks de l'époque avaient dimensionné en fonction de la consommation de livres de l'Espagne des années 1970, que nous devions rejoindre à l'horizon des années 2000 ! Aujourd'hui la langue espagnole est en passe de disputer le leadership à l'anglais, sans parler de la langue française dont elle s'est approprié les plus beaux fleurons de l'édition. *Les dictionnaires Le Robert, les Editions Nathan, Bordas, Belfond,* sont devenus des marques du grand éditeur espagnol Planeta. Allez comparer cela à l'ENAG de 2013 !
- *Le monopole de l'édition et de la distribution du livre scolaire reste acquis à l'éducation nationale... mais le réseau des librairies connaîtrait une bouffée d'oxygène !?* Comment cela serait-il possible puisque 99% des 30 millions de livres de l'ONPS échappent à la vente en librairie. De plus vous souhaitez maintenir cette exclusion car vous êtes, vous-mêmes (Éditions Chihab), éditeur de livres scolaires que vous vendez directement aux écoles. Ce qui me fait dire que nous sommes revenus, dans le domaine de l'édition, au sinistre code de l'indigénat, car un minuscule 1^{er} collège d'éditeurs béni-oui-oui fait de l'édition scolaire et de l'édition institutionnelle au service des « festivals », et la piétaille que nous sommes reste cantonnée à l'économie de la survie. Comment s'étonner dès lors que vous ne tarissiez pas d'éloges à l'égard de nos gouvernants auxquels vous inspirez des lois-plagiaires-liberticides-et-scélérates ?
- *L'obligation d'achat dans leur wilaya d'origine pour les institutions publiques va changer complètement les pratiques actuelles.* Cette idée doit venir de Corée du Nord ou du Soudan, elle n'est pas imputable à M. Lang, assurément ! À quand le retour aux bons vieux bons Sonacome valables 10 ans et les quotas Galeries algériennes dont l'antenne de Tamanrasset croulait sous les stocks de cannes à pêche ?
- Et que dire de vos lapalissades directement inspirées de ce site: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-02-0076-002> ? *Ces librairies qui agrémenteront les artères de nos villes, y compris dans les régions éloignées..., le prix unique du livre..., les remises..., les festivals, salons et foires qui inciteront les libraires à rivaliser sur le terrain de la qualité etc, etc...*

Bref, aucun plaidoyer pro domo, de quelque procureur qu'il soit, ne saurait remplacer les arguments basés sur des données statistiques quantitatives et qualitatives, une maîtrise des aspects sociologiques et anthropologiques du lectorat, les lois générales de l'économie et des finances, la perception des intérêts nécessairement divergents ou contradictoires des couches sociales concernées par l'économie du livre. Ce qui signifie qu'il faudrait initier d'abord des enquêtes, des études de marché, des thèses, des débats idéologiques et politiques dans la transparence et la liberté totale pour chacune des catégories socioprofessionnelles concernées. Ce sont les efforts conjugués des institutions chargées de la statistique, des douanes, des finances, du commerce, de l'ONDA, de la culture et l'éducation, auxquelles doit s'associer la société civile à travers ses syndicats, ses associations, les centres de recherches et universités, qui permettront de mieux cerner les enjeux auxquels renvoie l'économie du livre. Chez nous on met la charrue avant les bœufs : on légifère d'abord et on étudie après.

Nos dirigeants opèrent souvent par intuition, par oukase, par oui-dire et souvent par autoritarisme outrancier. Dans le domaine de l'éducation et la culture, l'effet dévastateur de telles pratiques se répercute sur des générations et nous en savons quelque chose, 50 ans après l'indépendance. Il est temps de laisser place aux démarches rationnelles, à la concertation sage et réfléchie et aux décisions de bon sens dans l'intérêt général bien compris.

Si on veut réellement une approche économique des métiers du livre posons juste quelques questions et laissons les gens compétents nous donner des pistes et des solutions :

1. **Concernant la demande de lecture**, dans toutes les couches de la population, de tous les âges et en tout point du territoire posons ces questions : qui lit, quoi, où, combien et comment ?
2. **Les grands chantiers de l'édition** sur lesquels les pouvoirs publics en premier, mais toute la communauté intellectuelle (des sciences, des lettres et des arts) devrait se pencher ont pour noms ***l'encyclopédisme à savoir l'accumulation systématique des connaissances dans diverses branches du savoir dans notre pays*** : notre géographie, notre faune et flore, nos us et coutumes à travers les âges, notre histoire, notre patrimoine, nos arts, nos langues maternelles... Quels dictionnaires, quelles encyclopédies recensent tout ce savoir ? C'est dans les dictionnaires libanais et français que nos enfants continuent de se construire intellectuellement, 50 ans après l'indépendance... C'est par les publications scientifiques, l'édition universitaire, d'art, histoire et patrimoine, par les traductions systématiques dans toutes nos langues maternelles, tamazight et arabe algérien que notre jeunesse se désaliénera et prétendra à l'universalité et à l'humanisme fécond. Hors de cette voie nous n'aurons que des régressions putrides.
3. **Au plan économique** stricto sensu, les processus industriels de fabrication, les circuits de commerce et de distribution, les modalités de financement et de réglementation fiscales ou douanières sont aisément maîtrisables pour peu que l'on recoure aux professionnels des études et de la prospective économique.
4. **La réglementation et les interventions de l'État**, codifiées éventuellement par une ou plusieurs lois pertinentes viendraient couronner tous ces efforts de concertation, de réflexion et d'analyse collective.

On aura alors pris la lorgnette par le bon bout et ouvert une bonne perspective d'avenir pour une saine économie du livre en Algérie.

Peut-on encore rêver ?

*Boussad OUADI, éditeur
Alger, le 01/12/2013*